



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

SOUS-PREFECTURE DE CORTE  
DOSSIER SUIVI PAR : TC  
Réf. A rappeler : 156-corte-2011  
Tél: 04 95 45 21 34  
Fax: 04 95 61 01 02

Corte, le 8 février 2011

Le préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 «Massif du San Pedrone» FR 9400573

Réf. : Réunion du 27 janvier 2011

P.J. : Un compte-rendu

Vous trouverez, ci-joint, pour votre complète information, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 27 janvier 2011 à la sous-préfecture de Corte.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,

Tony CONSTANT

## LISTE DES DESTINATAIRES

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse  
Le directeur départemental des territoires et de la mer de la Haute-Corse  
Le président du conseil exécutif de Corse  
Le président du conseil général de la Haute-Corse  
Le maire de Focicchia  
Le maire de Sant'Andréa di Bozio  
Le maire de Cambia  
Le directeur régional de l'office national des forêts  
Le délégué régional adjoint de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
Le directeur de l'office de l'environnement de la Corse  
Le directeur de l'office du développement agricole et rural de la Corse  
Le président de l'agence du tourisme  
Le président du syndicat régional des propriétaires forestiers de Corse  
Le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse  
Le président du CRPF de Corse  
Le président de la fédération des chasseurs de la Haute-Corse  
Le président de la fédération interdépartementale des pêcheurs de Corse  
Le président de la société de chasse de Focicchia  
Le président du comité régional de la randonnée pédestre de Corse  
Le président de l'association groupe chiroptères Corse  
Le président de l'association de chasse « Lellaratu »  
M. Jacques LECA – M. Mathieu FONDACCI – Mme TOMÉE – M. Ange Baptiste TRISTANI – M. Jean BOTTI – M. Toussaint TRISTANI – M. Jean TIMELLINI – Mme Josette GUERRIERI – M. Jean CRUCIONI – M. Jean VINCENSINI – M. Stéphane GUERRINI – M. Norbert PANCRAZI – M. Benoît RINALDI – M. Marius ANGELI – M. Jean-André EMMANUELLI – M. François ORSINI -  
Mlle Laetitia HUGOT, responsable du conservatoire botanique de Corse

## COPIL du 27 janvier 2011 du site Natura 2000 FR9400573 «Massif du San Pedrone»

### Objet de la réunion

Ce Comité de pilotage s'est tenu le 27 janvier 2011 à la sous-préfecture de Corte sous la présidence de M. Stéphane PERALDI, secrétaire général. Il a été co-animé par M. FERAL de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement.

L'objectif de ce COPIL était de faire un bilan de la mise en œuvre des DOCOB du site Natura 2000 du San Pedrone (le DOCOB est divisé en deux documents, une partie Focicchia, une partie Cambia).

### Ordre du jour :

- Présentation du réseau Natura 2000
- Formalisation du choix des collectivités territoriales au regard de la loi DTR
- Mise en œuvre du DOCOB sur la partie Focicchia du site
- Organisation du travail à venir sur les fiches actions.

### Personnes présentes :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Organisme - Qualité</b>
M PERALDI Stéphane	Secrétaire général de la sous-préfecture de Corte
M. FEDE Georges	Maire de Focicchia
M. CRUCIONI Jean	1er adjoint Cambia
M. TORRE Fabrice	CRPF
M. LEBORGNE Alain	DDTM 2B, service environnement foret
M.MURRACIOLE Stephane	ONF
M. ARRIGHI Patrick	Chambre Départementale de l'Agriculture de la Haute-Corse
M.PANAOTIS Christophe	Conservatoire botanique de Corse
M. SAGEST Olivier	Fédération de peche
Mme D'ORNANO Catherine	Fédération de peche
Mme. CHIRAT Michèle	ODARC
M. VALENTINI Philippe	ODARC
M. FERAL Camille	Direction Régionale de l'Environnement de Corse
OEC	excusé
GCC	excusé

### Rappels sur le fonctionnement de ce site Natura 2000

- L'élaboration des différentes parties du DOCOB a été confiée par la DIREN au CRPF. Cambia a vu la partie du DOCOB qui la concerne validée en octobre 2002, Focicchia en juin 2005.
- La phase d'animation a débuté pour les 2 sous parties du site à partir du moment où les différentes parties du DOCOB ont été validés. Elle a été effectuée d'abord par le CRPF puis, depuis de 2006 à 2008 par la Chambre d'agriculture sur la partie Cambia ; elle a été menée par le CRPF sur la partie Focicchia jusqu'à aujourd'hui.
- Le précédent COPIL était également in COPIL d'étape sur la mise en œuvre du DOCOB ; il s'est tenu le 10 juin 2008.

## Présidence du COPIL et maîtrise d'ouvrage de l'animation

Le site Natura 2000 du San Pedrone est un site actif depuis plusieurs années ; chaque COPIL est l'occasion de questionner les élus sur les dispositions de la loi DTR qui prévoit de confier la présidence des COPIL, la maîtrise d'ouvrage du DOCOB et l'animation du site en priorité aux collectivités territoriales, ou de désigner l'État comme leur suppléant si elles en font la requête.

Les maires de CAMBIA et de FOCICCHIA, sollicités par M. PERALDI sur le sujet de la présidence du Comité de pilotage et de la mise en œuvre de l'animation ont fait connaître que n'en ayant pas les moyens, ils souhaitent laisser à l'État le soin de poursuivre ce travail.

Ainsi, sur proposition de messieurs les maires et avec l'approbation du COPIL, l'État continue de prendre en charge la présidence des comités de pilotage et l'animation du site.

### L'avancement du DOCOB sur la partie Focicchia

M TORRE, en charge de l'animation du site, a présenté les fiches actions définies par le DOCOB et a précisé leur avancement:

**Fiche 1** Le plan d'aménagement forestier de la FC FOCICCHIA a été réalisé par l'ONF et approuvé par la commune en 2009.

#### **Fiche 2 Restauration de la piste DFCI.**

La commune a récupéré la servitude de passage. Un dossier PDRC de 79000 € a été monté sous maîtrise d'œuvre ONF, les travaux doivent démarrer en 2011. Cependant suite aux pluies importantes de 2009, les forestiers-sapeurs du Conseil Général ont effectué des travaux d'urgence en 2010.

#### **Fiche 3 Installation d'une citerne DFCI supplémentaire**

action non réalisée. La citerne reste prévue au PLPI car malgré le déclassement de la piste, la citerne, placée à côté du village, sur la départementale conserve son intérêt.

#### **Fiche 4, gérer la forêt privée.**

Le CRPF a proposé la création d'une ASGF (Association Syndicale de Gestion Forestière) à partir d'un noyau foncier d'environ 7 ha à des propriétaires souhaitant remettre en état leur propriété. A suivre...

#### **Fiche 5 Rénover la châtaigneraie.**

Les parcelles de châtaigneraies sont très dégradées, très peu ont encore une petite production. Rien n'a pu être mis en œuvre car il n'y a pas de castanéiculteur.

Cependant une nouvelle problématique est apparue depuis la rédaction du DOCOB : la présence du cynips non loin en Castagniccia, sur lequel il est nécessaire d'organiser un suivi rapproché et la lutte biologique. Il semblerait que les choses se mettent en place plus rapidement que prévu puisque la lutte biologique ne semblait pas envisageable, il y a encore 2 ou 3 mois, avant au moins 2 ans.

Ce site du San Pedrone doit s'harmoniser avec les sites Natura FR9402005, châtaigneraies et ruisseaux de Castagniccia, sur la commune de Poggio Marinaccio dont le DOCOB a été validé fin 2010 et le site FR9402007, site à *Botrychium simplex*, dont la rédaction du DOCOB a été confiée au bureau d'étude BIOTOPE. Les problématiques de suivi du cynips, de bonnes pratiques castanéicoles à mettre en avant via une charte ou à valoriser via un site internet ou tout autre moyen d'information y sont communes.

Rappel : Natura 2000 s'appuie d'abord sur les compétences (CRPF, ONF, chambre d'agriculture, ODARC ...) et les financements (PDRC) existants. Des financements complémentaires sont apportées sur les problématique strictement écologiques.

Natura 2000 ne peut pas être utilisée comme un label de production ; par exemple un producteur ne mettra pas le logo Natura 2000 sur son produit car ce serait comme une aide à la production déguisée.

Par contre rien n'empêche de faire de l'information via des panneaux sur site, des plaquettes touristiques, un sentier, un site internet etc, pour indiquer que tel producteur a des bonnes pratiques compatibles avec Natura 2000. Il est tout à fait imaginable de valoriser le travail des « bons » producteurs de cette façon, et il serait avantageux de l'envisager à l'échelle du massif (San Pedrone, Bozzio, Castagniccia) d'où le lien avec les autres sites Natura 2000 à proximité sur lesquels les problématiques sont similaires.

### **Fiche 6 sentier botanique.**

Action réalisée d'un coût d'environ 33 000 euros HT ... grâce au montage technique du CRPF, au financement PDRC engagé via l'OEC, au suivi administratif de la commune et de la DREAL. Une belle réalisation.

### **Fiches 7 à 9 : Astragale centralpine**

Rappel : un grand exclos a été réalisé lors d'un premier contrat Natura 2000 sur les 8 ha de l'aire de répartition initiale de l'espèce. Cet exclos, outre les conditions difficiles (sommet d'une crête, difficile à entretenir, dégradation par le bétail et les sangliers ...) a été « ouvert » plusieurs fois par un éleveur qui utilise la parcelle sans déclaration PAC. Il est vrai que même dans cette situation ingrate au possible au niveau agronomique (peu de sol, forte pente et pierrosité, des espèces peu appétentes voire dangereuses (le peucedan), la réalisation d'un exclos favorise la repousse de l'herbe et donc la rend attirante pour le bétail ... et son propriétaire. L'entretien de l'exclos (sur 2 ha) ainsi que deux autres petits exclos centrés cette fois sur les pieds subsistants ont été réalisés dans le cadre d'autres contrats Natura 2000.

Le débat engagé lors du COPIL de 2008 sur la faible régénération de l'astragale est similaire aujourd'hui. Pas de réelle nouveauté, si ce n'est que les quelques études de génétique menées sembleraient indiquer que l'espèce est la même que celle présente dans les Alpes. Aucune conclusion n'est possible sur l'origine de la station. Le fait est que le nombre d'individus végète à une dizaine de pieds malgré les efforts conduits jusque là. Le débroussaillage localisé avait pour objectif de contrôler les espèces compagnes afin de laisser plus d'espace et de ressources à l'astragale, mais cela n'a pas porté de fruits. Il semblerait même au contraire que l'astragale puisse bénéficier d'une certaine protection contre l'abrutissement lorsqu'elle abritée dans un cortège de peucedan, non appétant.

En conclusion, il a été convenu que les actions à mener se limiteraient à :

- l'ouverture du grand exclos à hauteur de la voie romaine pour faciliter l'accès au site
- un panneau d'information sur la dangerosité du peucedan, espèce photo-sensibilisatrice pouvant provoquer de graves brûlures après contact et exposition à la lumière.
- Un entretien minimal sera pensé dans la continuité du sentier botanique ; celui ci n'a plus pour but de dégager les pieds d'astragale mais de maintenir l'accessibilité au site.
- On maintient le suivi de la station à astragale par le CBNC cette fois ci dans la modalité « sans entretien », le CBNC se réservant toutefois la possibilité d'intervenir et de dégager les pieds d'astragale à l'intérieur des petits exclos.

### **Fiche n°10, suivi des populations de petits rhinolophes.**

Le GCC a rappelé qu'il n'y a pas d'enjeu majeur sur ce site qui n'est qu'un territoire de chasse pour l'espèce.

### **L'avancement du DOCOB sur la partie Cambia**

Il n'y a pas eu d'animation sur cette partie du site depuis 2008.

#### **Actions castanéicoles**

La principale différence avec Focicchia étant dans le fait qu'il y a des castanéiculteurs et des parcelles récoltées. Le cynips est à suivre avec attention et représente une nouvelle menace non détectée jusque là. Voir ci dessus pour la problématique castanéicole.

Rappel : une sorte de code informel des bonnes pratiques est tacitement mis en avant par les castanéiculteurs du site. Ces bonnes pratiques pourraient être formalisées et traduites sous la forme d'une charte Natura 2000 qui elle même pourra, dans un second temps, être proposée à d'autres sites Natura 2000 castanéicoles.

Concernant la rivière de Sorbaghja la fédération de pêche a travaillé en 2004 avec le CRPF et la Mairie de Cambia pour récupérer les droits de pêche au profit de l'AAPPMA d'Erone. Une fois cette opération terminée, il a été procédé à un lâcher d'alevins en 2004 puis de 24 truites adultes (provenance Carnevale, vallée du Prunelli) en novembre 2005. Ces opérations de lâcher ont uniquement eu lieu au dessus de la grande cascade situé un peu en dessous le passage du chemin de Loriani.

A l'heure actuelle il n'y a plus de truite dans cette portion de rivière, sans que la cause ne soit connue ; il ne semble pas, toutefois, que ce soit du à une opération de braconnage. Aussi, la Fédération et ses partenaires du programme truite corse, proposent de réintroduire des truites corses ou méditerranéennes sur ce site.

M. Muracciole propose de monter avec l'OEC un dossier de réserve temporaire de pêche pour ce site. A minima, il faut que ce site soit interdit à la pêche sur décision du détenteur du droit de pêche (AAPPMA d'Erone) voire par arrêté préfectoral. Il faudra également reprendre l'entretien des berges.

Une visite de terrain est prévue au printemps.

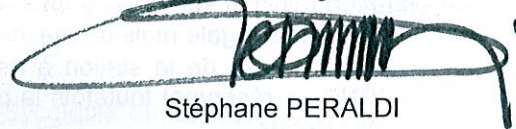
Utiliser cette station pour y réimplanter l'écrevisse du site Natura 2000 FR9402005 n'est pas envisageable pour l'instant, les dernières prospections ayant montré une forte diminution des populations d'écrevisses résiduelles. Une opération de réintroduction doit être bien préparée, et compte tenu de la valeur patrimoniale de l'espèce, présentée au CSRPN. De plus écrevisse et truite ne faisant pas bon ménage, priorité a été redonnée à la problématique truite.

### **Conclusion**

L'animation du site se poursuivra en 2011 avec le CRPF sur l'ensemble du site, parties Focicchia et Cambia sur les priorités d'animation proposées lors du présent COPIL.

M. le secrétaire général a ensuite clôturé ce comité de pilotage en remerciant les membres du comité et toutes les personnes présentes de leur présence.

Pour le sous-préfet et par délégation,  
Le secrétaire général,



Stéphane PERALDI